



## La carte Santé bientôt débloquée?

**L**es ordonnances sur la Sécurité sociale seront publiées au plus tard le 30 avril. Parmi les principales dispositions concernant l'informatique y figurent: l'obligation pour chaque bénéficiaire de détenir une carte électronique (en pratique, obligation pour chaque organisme de lui en fournir une), un répertoire national pour éviter les doubles emplois entre les différents régimes, l'autorisation aux personnels de santé de transmettre les données par voie électronique.

Pour vaincre les réticences des médecins (généralistes surtout) à l'égard des nouvelles technologies et du système carte Santé

en particulier, les ordonnances joueraient à la fois de l'obligation et de l'incitation. Tout médecin devrait être «en mesure d'établir la connexion», contrepartie équitable du fait que le médecin bénéficie d'une «solvabilisation de sa clientèle» par les fonds publics.

L'incitation viendrait surtout par le biais de la formation professionnelle, qui comporterait un volet sur l'informatisation, coupant court ainsi aux craintes d'une formation donnée exclusivement par des firmes commerciales (notamment les laboratoires pharmaceutiques), avec les biais qui en découlent.

**P.B.**